

Rentrée Scolaire 2009-2010. Le mot des enseignants.

Chers parents,

Nous vous souhaitons, à vous et vos enfants, une excellente rentrée scolaire.

Afin que cette année se passe le mieux possible, merci de prendre note des points suivants :

- En accord avec la loi et le plan Vigipirate, le portail de l'école sera fermé pendant la classe. Respectez les horaires de l'école, merci de ne pas arriver en retard, sous peine de trouver la porte fermée, et de devoir attendre qu'un adulte soit disponible pour ouvrir le portail. En cas de retard, de rendez-vous, utilisez la cloche.
- Pensez à regarder les cahiers de vos enfants chaque fois qu'ils sont dans le cartable, à les signer.
- Les goûters sont fortement déconseillés, vous veillerez à ce que votre enfant déjeune suffisamment. Pour les enfants ayant de longues journées, un fruit est toléré.
- Les jeux électroniques, les cartes, sont sources de conflits, d'envies, vous veillerez à ce que vos enfants n'en apportent pas à l'école.
- Pour financer l'achat de petit matériel et les sorties, vous pouvez, si vous le désirez faire un don à la coopérative scolaire. Tarif : 15€ pour un enfant, 25€ pour deux enfants, 30€ pour trois enfants ou plus. Les chèques sont à libeller à : **AD OCCE école de Siorac en Périgord**.
- Il vous sera éventuellement demandé, deux ou trois fois dans l'année de participer à l'achat de livres (pas plus de 20€ pour l'année), que votre enfant gardera par la suite.
- Merci de prévenir l'école (05 53 31 61 06 [/p240917s@ac-bordeaux.fr](mailto:p240917s@ac-bordeaux.fr)), en cas de retard ou de maladie. Il vous sera demandé de justifier chaque absence, pour être en accord avec les contrôles de l'assiduité scolaire.
- Nous vous demandons de fournir à l'école, une copie de votre **attestation d'assurance responsabilité civile individuelle accident** en cours de validité. La plupart du temps, il suffit de téléphoner à votre assureur, elle est comprise dans votre contrat d'assurance habitation. Si vous n'en possédez pas, demandez à l'enseignant de votre enfant, qui vous indiquera des organismes compétents.

Les enseignants